

## **LA RESTAURATION SCOLAIRE 2020/2021 de VOTRE ENFANT**

Le service de la restauration scolaire doit mettre à jour les dossiers d'inscriptions à la cantine de votre enfant.

**Cette mise à jour doit être effectuée avant le 31/08/2020.**

**Afin d'appliquer le tarif/repas en fonction de votre Quotient Familial,  
nous vous remercions de bien vouloir nous fournir votre attestation CAF  
par mail à [sophie-tassel@mairie-darnetal.fr](mailto:sophie-tassel@mairie-darnetal.fr)**

Faute de justificatif, le service de la restauration municipale se verra dans l'obligation d'appliquer le tarif/ repas à taux plein.

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire  
au Service de la Restauration Municipale - 02 35 08 31 79 -*